

Diverses mesures aident à l'amélioration des cultures et du bétail. Un centre d'insémination artificielle est établi à Saint-Hyacinthe à l'intention des cercles d'éleveurs, et des centres d'hybridation des plantes pour les céréales et cultures fourragères, les légumes et les petits fruits sont maintenus à certains endroits. Des spécialistes font la lutte aux ennemis et maladies des plantes et des animaux; des laboratoires principaux sont établis à Québec et des laboratoires régionaux sont installés ailleurs.

La coopération agricole est très pratiquée au Québec; 508 coopératives (69,829 membres) et 89 sociétés agricoles (28,452 membres) s'occupent de problèmes locaux et organisent des expositions de comté. Il existe en outre 713 cercles de fermiers (36,903 membres), 425 cercles de cultivateurs (20,182 membres) et 316 cercles de jeunes cultivateurs dont les 8,607 membres, garçons et filles, travaillent à diverses entreprises de caractère pratique.

Depuis sa création en 1936, jusqu'en décembre 1958, l'Office du crédit agricole avait consenti aux cultivateurs du Québec, 56,660 prêts (\$165,427,000) dont 26,531 ont aidé des jeunes gens à s'établir dans l'agriculture ou à agrandir leur ferme.

Le ministère créait en 1957 un Conseil de recherches agricoles, organisme consultatif composé de professeurs des principales écoles d'agriculture de la province. Il ne dispose pas de laboratoires, mais favorise la recherche dans tous les domaines de l'agriculture par des subventions versées aux facultés d'agriculture des universités de la province, et les recherches sont dirigées par le personnel universitaire. Le Conseil a, en outre, mis sur pied un programme de bourses visant à encourager les jeunes scientifiques agricoles à poursuivre leurs études. Les résultats des travaux de recherche entrepris sous l'égide du ministère de l'Agriculture sont publiés par le Conseil dans *Recherches agronomiques*.

Ontario.—Le ministère provincial de l'Agriculture fournit une aide financière et des services administratifs par l'entremise de son bureau central, de neuf divisions, de deux fermes d'expérimentation, et contribue à des travaux de recherche et de propagande effectués au Collège d'agriculture de l'Ontario, l'École de médecine vétérinaire, l'Institut Macdonald, l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, l'École d'agriculture de Kemptonville et la Station d'expérimentation horticole.

Le ministère comprend deux divisions principales, la Division de la production et la Division de la commercialisation, chacune dirigée par un sous-ministre adjoint qui relève directement du sous-ministre. La Division de la production se compose des services suivants: Services de la zootechnie, Service de la propagande, Service des sociétés agricoles et horticoles, Service des grandes cultures, Service de l'économie rurale et de la statistique, et Programme de la production laitière. La Division de la commercialisation régit l'activité du Service des marchés, du Service de l'industrie laitière, de l'Office des prêts coopératifs, de l'Office du lait, de l'Office de vente des produits agricoles, de l'Office des cours à bestiaux de l'Ontario, de l'Office des dépôts alimentaires de l'Ontario et du Service d'inspection des produits agricoles.

Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et porte une attention particulière à l'hygiène vétérinaire, soutient les associations d'animaux de race, autorise les centres d'insémination artificielle, les ventes collectives, l'entreposage des laines et les postes de classement d'œufs.

Le Service de la propagande compte un agronome par comté et région; il possède des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des cercles 4-H ainsi que les Associations de jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service établit en outre, les programmes d'aide aux cultivateurs et colons du nord de l'Ontario pour le défrichage et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique qui relève du Service de la propagande dirige les organisations de femmes rurales.

Le Service des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, concours de labour et autres; il applique en outre, la loi relative aux centres communautaires.